

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-six le 1 octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 25 septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Eric JAPIOT Maire de Blaye.

Etaient présents :

M. JAPIOT Maire.

Mme BROWN, Mme QUERAL, Mme BABUS, M. BROQUAIRE, Mme HAMMERER, M. JAUD de LA JOUSSELINIERE, M. KERCKHOVE, M. NERBUSSE, Adjoints, Mme GIROTTI, M. SABOURAUD, M. MOINET, M. RENAUD, M. GRELLIER, Mme MOINET, M. PROVOT, M. ROUX, Mme BUETAS, M. CHAMPION, Mme GELAY, M. GRAS, Mme HARDY, Mme ODIN, Mme ORLOWSKI, M. QUEGUINER, Mme SUHUBIETTE, Mme VERAU LEROY, Conseillers Municipaux.

Etait excusé et représenté par pouvoir:

M. ELIAS à Mme GIROTTI

Etait excusé:

M. LUGAND

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame ORLOWSKI Marie est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Conseillers votants : 28

Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

21 – MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité

Dans le cadre de sa politique éducative et de son engagement en faveur de la réussite scolaire de tous les enfants, la Ville de Blaye souhaite mettre en œuvre, à compter du 2 novembre 2026 et jusqu'au 30 juin 2027, un dispositif de Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) au bénéfice des élèves des écoles élémentaires Rosa Bonheur et André Vallaëys.

L'évaluation menée au sein des écoles du territoire a mis en évidence l'existence de difficultés scolaires importantes pour certains élèves ainsi que la nécessité de renforcer les liens entre les familles, l'école et les acteurs éducatifs locaux. Cette réflexion a été conduite dans le cadre d'une résidence pédagogique associant l'Éducation nationale, les services municipaux et différents partenaires du territoire.

Le projet CLAS a pour objectifs :

- de redonner aux enfants le goût d'apprendre et de renforcer leur confiance en eux ;
- de développer leurs compétences psychosociales, leur autonomie et leur capacité à vivre ensemble ;
- d'accompagner les parents dans leur rôle éducatif et leur relation avec l'école ;
- de favoriser une meilleure coordination entre les différents acteurs éducatifs du territoire.

Le dispositif concernera 48 enfants des écoles élémentaires Rosa Bonheur et André Vallaëys, répartis en quatre groupes de 12 élèves, avec deux séances hebdomadaires de 1

h 30.

Les actions proposées s'appuieront notamment sur des ateliers artistiques, sportifs, culturels et citoyens animés en partenariat avec des structures locales telles que l'École de Musique et des Arts des Hauts de Gironde, Capoeira de l'Estuaire, Blaye en État d'Art et l'Amicale Laïque.

Le projet comportera également des actions spécifiques à destination des parents afin de renforcer leur implication dans le parcours éducatif de leurs enfants et de soutenir les liens entre les familles et l'école.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, la commune sollicitera les aides financières susceptibles d'être attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde ainsi que, le cas échéant, par tout autre organisme public ou partenaire institutionnel.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la mise en œuvre du dispositif Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2026-2027 dans les écoles élémentaires Rosa Bonheur et André Vallaëys.
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, de la Mutualité Sociale Agricole et de tout autre partenaire institutionnel, les aides financières nécessaires à la réalisation de ce projet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions, avenants, demandes de subvention et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif.
- De préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal et que les dépenses nécessaires à la réalisation du projet seront imputées aux crédits prévus à cet effet.

La commission n°3 (Education-restauration / Sport / Associations Sportives / Jeunesse / Gestion Des Salles) s'est réunie le 21 septembre 2026 et a émis un avis favorable.

Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le secrétaire de séance
Madame Marie ORLOWSKI

A blue ink signature of Madame Marie ORLOWSKI, written over a circular red stamp of the Municipality of Blaye.

Maire
Monsieur Eric JAPIOT

A blue ink signature of Monsieur Eric JAPIOT, written over a circular red stamp of the Municipality of Blaye.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 02/10/26
Identifiant de télétransmission : 033-213300585-
20261001-80490-DE-1-1